

que le nom de *Plaisance* ne lui convient point, puis que la Baye n'est environnée que de Montagnes arides, qui ne produisent rien de propre à la vie de l'homme; aussi cet établissement n'a-t'il été fait qu'en considération de la pêche de la moruë, qu'on y sale & qu'on y fait seicher en si grande abondance, qu'on peut en fournir les équipages de la Marine, & même des Royaumes entiers.

IX. Le 17. Decembre dernier, les Gens du Roi, ( Mr. Fleury Avocat Général portant la parole, ) s'étant plaint au Parlement de Paris contre les ouvrages publicz l'année dernière sur l'origine de la Maison de Lorraine, sous les noms de *Baleicourt*, du Sr. *Mussey Curé de Longwy*, de même que contre deux Lettres Anonymes, servant d'Apologie à l'ouvrage du prétendu *Baleicourt*; \* La Cour prononça Arrêt, par lequel tous ces ouvrages sont condamnés; défenses de les imprimer ou débiter, à peine de mille livres d'amande, & même de punition corporelle s'il y échet; commet Mr. de Castagneres Conseiller en la Cour pour, pardevant lui, être informé contre ceux qui ont composé, imprimé, ou débité ces livres; pour l'information faite & rapportée, être pris telles autres conclusions qu'il appartiendra.

*Arrêt du  
Parlement  
de Paris  
contre les  
ouvrages  
donnez sous  
les noms des  
Srs. Mussey  
& Balei-  
court.*

X. On a vû dans le Tome précédent † les expéditions que Mr. Cassard a fait en Amerique sur les Colonies Portugaises de St. Jago, & Angloises dans l'Isle de Masserant: celle que les Hollandois ont à Sorin-

N nam.

\* Voyez Novembre 1712. pages 375. 378.

† Voyez Tome XVII. pages 237. 354.